



RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Jouj Melyoune Koul Youm »

PRÉAMBULE

La marque **Jaouda** organise un jeu concours promotionnel intitulé « **Jouj Melyoune Koul Youm** ». Le présent règlement définit l'ensemble des règles applicables au jeu. Toute participation implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Aucune contestation ne pourra être prise en compte dès lors que le participant a pris part au jeu.

ARTICLE 1 – OBJET DU JEU

Le jeu a pour objectif de promouvoir les produits Jaouda, d'encourager l'achat et de renforcer l'engagement des consommateurs via les réseaux sociaux officiels de la marque.

ARTICLE 2 – DURÉE DU JEU / MODIFICATION / INTERRUPTION

Le jeu se déroule du **21 décembre au 18 janvier**.

Jaouda se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de :

- modifier tout ou partie du jeu,

- suspendre temporairement le jeu,
- écourter, prolonger ou annuler définitivement le jeu,
- modifier la mécanique, les dotations ou les conditions de participation,

sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, notamment en cas de :

- force majeure,
- fraude avérée ou suspectée,
- contraintes techniques, juridiques ou organisationnelles,
- décision interne de l'Organisateur.

Aucune indemnisation ou compensation ne pourra être réclamée à ce titre.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Participants autorisés

La participation est ouverte à toute personne physique :

- majeure (18 ans ou plus),
- résidant au Maroc,
- disposant d'un compte Facebook et/ou Instagram actif.

3.2 Exclusions

Sont exclus du jeu :

- les employés de Jaouda,
- les prestataires et partenaires liés à l'organisation du jeu,
- les membres de leurs familles directes.

Jaouda se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'esprit ou les règles du jeu, sans justification.

ARTICLE 4 – MÉCANIQUE DU JEU (ACTE D'ACHAT OBLIGATOIRE)

Pour participer au tirage au sort quotidien, le participant doit impérativement :

1. Acheter **un (1) Raibi Jaouda et un (1) Press'Up Frais Jaouda**.
2. Réaliser **une photo ou une vidéo originale** montrant clairement les deux produits ensemble.
3. Publier cette photo ou vidéo **en commentaire de la publication quotidienne** diffusée sur les pages officielles **Jaouda Maroc**.

⚠ Toute participation envoyée par message privé, story, publication personnelle ou sur un autre post que celui du jour sera automatiquement rejetée.

Jaouda se réserve le droit de demander toute preuve complémentaire jugée nécessaire pour vérifier la conformité de la participation.

ARTICLE 5 – VALIDITÉ / ANNULATION DES PARTICIPATIONS

Une participation est valide uniquement si elle respecte l'intégralité des conditions du présent règlement.

Seront automatiquement annulées, sans justification :

- les participations incomplètes,
- les contenus retouchés, truqués ou réutilisés,
- les contenus jugés non conformes, frauduleux ou suspects,
- les participations multiples abusives,
- toute tentative de contournement des règles.

La décision de Jaouda est souveraine et sans appel.

ARTICLE 6 – TIRAGE AU SORT

Chaque jour, **deux (2) gagnants** sont tirés au sort parmi les participations valides. Le tirage est effectué selon des modalités définies par l'Organisateur.

Aucune réclamation concernant le tirage ne sera recevable.

ARTICLE 7 – DÉSIGNATION ET VALIDATION DES GAGNANTS

Les gagnants sont contactés par message privé.

Pour être définitivement déclarés gagnants, ils devront :

- répondre dans le délai imparti,
- fournir les informations demandées,
- se soumettre à toute vérification jugée utile par Jaouda.

En cas de non-réponse, de refus ou de non-conformité, **Jaouda se réserve le droit d'annuler le gain** et de désigner un autre gagnant.

ARTICLE 8 – DOTATIONS

Chaque jour :

- **Deux (2) gagnants,**
- **10 000 dirhams (MAD) par gagnant.**

Les gains sont :

- strictement personnels,
- non échangeables,
- non transférables,
- non remboursables.

Jaouda se réserve le droit de remplacer les dotations par des gains de valeur équivalente, sans préavis.

ARTICLE 9 – FRAUDE / ABUS

Toute fraude, tentative de fraude ou comportement abusif entraînera :

- l'exclusion immédiate du participant,
- l'annulation de ses participations et de ses gains éventuels,sans que Jaouda n'ait à fournir de justification.

Jaouda se réserve le droit d'engager toute action légale jugée nécessaire.

ARTICLE 10 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont strictement limitées à la gestion du jeu.Jaouda décline toute responsabilité en cas d'utilisation non autorisée des données par des tiers ou par les plateformes sociales.

ARTICLE 11 – DROITS D'IMAGE ET DE CONTENU

Les participants autorisent Jaouda, à titre gratuit, à utiliser leurs contenus (photos, vidéos, commentaires), leur prénom et leur ville à des fins de communication, sans limitation de support, pour une durée de **90 jours**.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Jaouda ne saurait être tenue responsable :

- des dysfonctionnements des réseaux sociaux,
- des pertes de données,
- des suppressions de commentaires,
- des retards ou impossibilités de participation indépendants de sa volonté.

ARTICLE 13 – LITIGES / DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au **droit marocain**.

Toute contestation, réclamation ou litige relatif au jeu sera tranché souverainement par Jaouda.La participation au jeu vaut renonciation expresse à toute action, réclamation ou recours contre l'Organisateur.